

Concours des vins de Gascogne

Pour sa 38^{ème} édition, le concours des vins de Gascogne se tiendra le **26 janvier à Eauze**. Il est organisé sous l'égide de la Mairie d'Eauze et de la Fédération des Vignerons Indépendants de Gascogne. Plus de 140 échantillons seront dégustés par des jurys composés de professionnels du monde viticole, de la restauration et de l'hôtellerie, de journalistes et de consommateurs avertis.

Le concours est ouvert :

- aux vins blancs secs issus de :

Colombard pur, Ugni Blanc pur, Gros Manseng pur, Sauvignon Blanc pur, Chardonnay pur ou Assemblage (avec Colombard, Ugni Blanc, Gros Manseng à 85 % minimum et avec éventuellement du Sauvignon, Chardonnay à 15 % maximum)

- aux vins blancs doux et / ou moëlleux (cépages purs ou assemblage) ; aux vins rouges (cépages purs ou assemblage) et aux vins rosés (cépages purs ou assemblage).

Les vins ont d'abord été soumis à une présélection, puis à une analyse. Il n'y a pas de frais d'inscription.

Le palmarès sera dévoilé le 26 janvier à 18 h 30 au Hall des Expositions d'Eauze. Il sera suivi d'une dégustation des vins primés, ouverte à tous !

Dès 18 h les passionnés pourront, au préalable, venir déguster les différents vins ayant participé au concours.

Renseignement en qualité de participant ou de jury dégustateur : Fédération des Vignerons Indépendants de Gascogne au 05.62.08.15.10 ou par mail à vigascogne@wanadoo.fr